



Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le le 13 février 2018

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

1. Les conseillers procèdent aux adoptions usuelles (ordre du jour, procès-verbal de la dernière assemblée.
- 2 Les conseillers adoptent les comptes de dépenses du mois de janvier pour un total de 318 181 \$. Parmi ces dépenses, on note une somme de 66 570 \$ en guise de quote-part à différents programmes de la MRC, une de 20 483 \$ pour des services offerts aux contribuables (écocentre, bibliothèque) et 3177 \$ pour des adhésions à des associations professionnelles (directeurs généraux, association des municipalités, association des inspecteurs municipaux).
- 3 Rapports des élus
 - 3.1 Le COVABAR a procédé l'été dernier à des expériences de protection des berges de la rivière spécialement autour des îles Jeannotte et du Cerf afin d'assurer la protection du chevalier cuivré.
 - 3.2 L'activité « Plaisirs d'hiver » aura lieu le vendredi 16 ou le samedi 17, selon la météo.
 - 3.3 La municipalité recevra une subvention de 10 300 \$ pour le projet MADA. La somme sera consacrée à la mise en place de structures et de services aux aînés. Un comité ad hoc sera formé pour mettre le service en place.
 - 3.4 Au chapitre de la sécurité publique, on nous annonce que le ministre responsable étudie la possibilité d'octroyer une aide financière pour compenser les coûts élevés des contributions municipales à la Sûreté du Québec.
 - 3.5 Le conseiller responsable du dossier félicite le chef des pompiers pour la qualité du rapport des activités du SSI pour l'année passée, rapport qui a été publié dans le Saint-Marc...Quoi? du mois de février.

- 3.6 Au chapitre des transports, aucune nouveauté sinon des félicitations reçues de citoyens pour la qualité du déneigement cet hiver et le beau travail effectué autour des bornes-fontaines.
- 3.7 Le service de l'administration municipale procèdera bientôt à une structuration de la fonction publique de la municipalité. Le conseiller et la directrice générale ont participé à une session de formation sur les lois 122 et 155 qui définissent les nouveaux pouvoirs des municipalités.
- 3.8 Au chapitre de la « piste à vagues » (pour laquelle on est toujours à la recherche d'un nom plus adéquat (voir « pumtrack » sur internet), des discussions ont été amorcées avec Bell Canada pour l'acquisition de son terrain. On est toujours à la recherche de subventions et de commandites pour la réalisation de ce projet.
- 3.9 La Sûreté du Québec est présentement à la recherche d'un quai où amarrer en permanence son bateau-patrouilleur durant l'été afin d'éviter une mise et une sortie à l'eau lors de chaque session de patrouille et d'épargner ainsi beaucoup de manœuvres consommatrices de temps et d'énergie et de passer ainsi plus de temps à patrouiller la rivière.
- 3.10 L'AIBR a procédé au renouvellement de ses emprunts. Son rapport annuel est disponible sur son site internet.
- 4 Les conseillers procèdent à l'adoption en bloc des rapports annuels du SSI (disponible à la page 7 du journal Saint-Marc...Quoi? De février), du CCE, du CCL, du CCU et aux rapports mensuels du CCE, du CCL et du CCU ainsi que du rapport des permis pour l'année 2017.
- 5 Les conseillers adoptent par règlement le code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux élus municipaux.
- 6 Une conseillère dépose un avis de motion pour modifier le règlement constitutif du CCL. La mission de l'ancien CCI sera intégré à celle du CCL.
- 7 Le PIIA d'un propriétaire foncier est accepté pour le remplacement d'une résidence détachée
- 8 La liste des arrérages de taxes municipales et scolaires est acceptée pour transfert à la MRC et vente pour taxes impayées.
- 9 Les conseillers acceptent une subvention de 8936 \$ destinée à l'amélioration du réseau routier de la municipalité. La somme sera consacrée à divers travaux de répartition sur la Montée Lavallée, le rang des Quatorze, les chemins du Ruisseau Nord et Sud.
- 10 Le projet de « piste à vagues » sera présenté au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de son programme de soutien aux installations sportives et récréatives.
- 11 La municipalité accorde son appui à la déclaration du Forum des communautés forestières « *S'engager pour développer les économies de la forêt* ».

- 12 La municipalité s'étant vu confier par le gouvernement de nouvelles responsabilités en regard des milieux humides, elle demande (en concertation avec toutes les autres municipalités) au gouvernement d'assumer les frais de cartographie de ces milieux et de prévoir des mesures de compensation financière pour les nouvelles responsabilités.
- 13 La municipalité demandera au MTQ de transformer en ligne double la ligne centrale pointillée de la route 223 entre l'Auberge des Trois-Tilleuls et la limite de 80 kmh à cause de l'augmentation de la circulation routière et des dangers pour les résidents de ce secteur.
- 14 Le remboursement de taxe fédérale d'accise sur l'essence accordé à la municipalité (715 244 \$) sera consacré à effectuer des corrections sur la Montée Verchères entre les rangs des 30 et des Quatorze, à des travaux d'aqueduc sur la rue Val d'Or et à des réparations sur la rue Verchères.
- 15 Les contribuables gagnants du tirage d'un crédit de 3000\$ utilisable pour payer un voyage, don de la municipalité qui l'avait gagné à l'occasion de la campagne de financement de la Maison Victor-Gadbois, sont Martine Thibault et Pierre Tremblay.

16 PÉRIODES DE QUESTIONS DES CITOYENS

16.1 À une citoyenne qui s'informe des motifs qui ont amené à l'intégration du CCI dans le CCL, on répond qu'aucun membre du conseil ne voulait continuer à prendre en charge le CCI mais que la mission de valorisation des entreprises locales et de représentation touristique de ce dernier serait assumée par le CCL. S'ensuit une discussion sur l'importance du CCI dans la vie saint-marcoise et la nécessité de confier le mandat de poursuivre son action spécifique telle que définie lors de sa fondation à un sous-comité distinct du CCL. Le conseil répond que si des citoyens désirent s'impliquer dans ce volet du CCL, ils n'ont qu'à se présenter et qu'ils seront les bienvenus.

16.2 À un représentant du sous-comité « Vigilance hydrocarbures de Saint-Marc-sur-Richelieu » de l'Association des Saint-Marcois qui s'informe de la participation souhaitée d'un représentant du conseil municipal à une rencontre des municipalités qui ont signé une demande de modification du Règlement (provincial) sur le prélèvement des eaux et sur leur protection (RPEP) pour le rendre plus exigeant, le maire répond que le conseiller affecté au CCE a été délégué par le conseil pour y participer.

16.3 Un citoyen s'informe du taux d'augmentation de tous les employés municipaux, membres du conseil inclus, il est répondu qu'à part ceux qui ont bénéficié d'un ajustement de leur rétribution, le taux a été de 1,4%.

16.4 Un citoyen demande des informations sur la procédure de traitement des plaintes adressées au conseil municipal. On lui répond que les plaintes sont étudiées en caucus par les conseillers et que les réponses sont transmises aux plaignants. Un citoyen insatisfait peut toujours adresser une

plainte à la Commission des affaires municipales (<https://www.mamot.gouv.qc.ca/plaintes-et-gestion-contractuelle/plaintes/comment-porter-plainte/>)

- 16.5 Deux nouveaux conseillers ont participé aux sessions de formation offerte sur l'éthique et la vie municipale.
- 16.6 Même si le taux des taxes municipales n'a pas été augmenté, le montant des taxes perçues a augmenté à cause de l'augmentation de la valeur foncière globale de la municipalité.
- 16.7 Un citoyen demande si avec le surplus financier de l'année 2017 on n'aurait pas pu devancer le remboursement des prêts municipaux. On lui répond qu'une partie du surplus a été réaffectée au budget 2018 et que le reste a été ajouté au surplus « non affecté » qui se chiffre autour de 350 000 \$. Puisque les contrats des prêts ne sont pas ouverts, on ne peut les rembourser d'avance.
- 16.8 Un citoyen s'informe des résultats financiers de la guignolée. Le rapport n'est pas encore prêt et devrait être publié le mois prochain. Incidemment, on nous annonce que l'Opération B.I.G Guignolée ne sera pas reconduite l'an prochain.

Liste des sigles utilisés :

AIBR :	Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu
CCE :	Comité consultatif en environnement (comité municipal)
CCI :	Comité consultatif d'initiatives et de tourisme (comité municipal)
CCL :	Comité consultatif en loisirs (comité municipal)
CCU :	Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)
COVABAR :	Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu
CRE :	Conseil régional de l'environnement (organisme régional)
FARR :	Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)
GES :	Gaz à effet de serre
MADA :	Municipalité amie des aînés
MTQ :	Ministère du transport du Québec
SQ :	Sûreté du Québec
SSI :	Service de sécurité et incendies (organisme municipal)
PIIA :	Plan d'intégration et d'implantation architecturale

